

**OBJET    PARC URBAIN DE LA TRINITE**  
**(tranche paysagère Sud-Est)**

**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
**PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

---

Par Délibération du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le dossier PRO - DCE relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de surfaces constituant pour partie la deuxième phase des travaux de la deuxième tranche. Ils sont décomposés en deux lots, à savoir :

- Lot 1 : maçonnerie, réseaux, revêtement de sol, cheminement, placettes, mobilier urbain pour un montant estimé à 679 845,00 € HT ;
- Lot 2 : éclairage public Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle pour un montant estimé à 447 000,00 € HT;

Le Conseil Municipal a également autorisé la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux et a autorisé la passation des marchés de travaux à l'issue de la consultation dans la limite de l'estimation totale de 1 126 845,00 € HT.

L'appel d'offres lancé le 3 mai 2007 a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 juin 2006 (confer le procès-verbal ci-joint), qui a décidé de relancer la consultation en procédure négociée sans publicité avec les entreprises ayant remis une offre.

A l'issue des négociations, la Commission d'Appel d'Offres du 4 juillet 2007 (confer le procès-verbal ci-joint) a décidé d'attribuer :

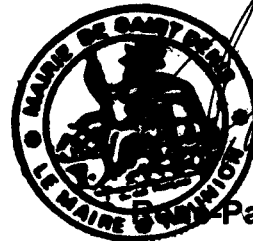
- le Lot 1 à l'entreprise APOI pour un montant de 675 754,00 € HT, inférieur à l'estimation prévisionnelle propre au Lot 1 ;
- le Lot 2 à l'entreprise BOURBON LUMIERE pour un montant de 457 684,00 € HT, supérieur de 2,3 % à l'estimation prévisionnelle propre au Lot 2.

Le montant global des travaux attribué, soit 1 133 438,00 € HT, étant en dépassement d'environ 0,06 %, soit 6 593,00 € HT, par rapport à l'estimation globale des travaux validé par le Conseil Municipal du 22 mars 2007, je vous demande donc :

- d'approuver le coût global des travaux pour un montant de 1 133 438,00 € HT ;
- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à signer le marché du Lot 2 (objet du dépassement de l'enveloppe financière initiale des travaux) avec l'entreprise BOURBON LUMIERE pour un montant de 457 684,00 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



*ADRIK*  
Paul VICTORIA

OBJET **PARC URBAIN DE LA TRINITE**  
**(tranche paysagère Sud-Est)**

**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
**PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 juillet 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-33 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le coût des travaux relatif à la réalisation des aménagements de surface constituant pour partie la deuxième phase des travaux de la 2ème tranche pour un montant de 1 133 438,00 € HT.

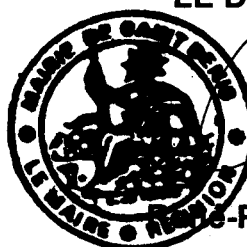
**ARTICLE 2**

Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à signer le marché du Lot 2 avec l'entreprise BOURBON LUMIERE pour un montant de 457 684,00 € HT.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



*Victoria*

Paul VICTORIA

Ma Ville construit

# Parc Urbain de la Trinité

Zone Sud-Est

Futur

Boulevard Surt

Boulevard Surt

Ravine de Patates à Durand

Rue de Madagascar

Rue des Poivrières

10

2

6

4

5

3

7

8

1 Aire de jeux

2 Passage inférieur

3 Terrasse sur l'étier

4 Butte butée

5 Jardin d'hortences

6 Jardin de gâteaux

7 La plaine des jeux

8 Paroig

9 Clapier  
pique-nique

10 Princes  
hygrophilas

